



CONTRAT D'ACCES AUX LIGNES FTTH DE SRR DEPLOYEES EN DEHORS DES ZONES TRES DENSES
ANNEXE 1 – ACTE D'ENGAGEMENT DE CO-INVESTISSEMENT

Formulaire d'acte d'engagement au Co-investissement Initial du Câblage d'Immeuble en Fibre Optique déployé par SRR

< Nom et adresse de l'Opérateur FTTH >

< Nom, qualité et coordonnées du signataire du présent formulaire d'adhésion >

[Opérateur FTTH] adhère aux conditions de l'offre de Co-Investissement prévues au Contrat d'Accès aux Lignes FTTH en dehors des zones très denses qui a été communiquée par SRR et qui est retournée signée avec le présent Formulaire d'adhésion.

Conformément aux stipulations de l'article 6.1 du Contrat d'Accès aux Lignes FTTH en dehors des zones très denses, l'engagement pris par [Opérateur FTTH] au titre du Co-investissement pour les nouveaux immeubles équipés en fibre optique par SRR est irrévocable et ce pour une durée de 20 ans à compter de la Date de Lancement de Zone, l'engagement de Co-investissement initial de [Opérateur FTTH] est définitivement établi par la signature du présent formulaire, selon les modalités et dans les communes ci-après exposées.

Référence de la Zone de cofinancement	Nom de la zone de cofinancement	Type tarifaire de la zone	Nombre de tranches souscrites par l'opérateur (une tranche = 5%)
Type d'hébergement (actif/passif)	Nombre de modules d'hébergements souhaités	Raccordement au NRO (oui/non)	Si Oui, nombre de fibres optiques souhaitées
	PM 300 : PM 1000 :		PM 300 : PM 1000 :

La durée du Droit d'usage concédé par SRR à [Opérateur FTTH] est de 20 ans à compter de la date d'installation du PM.

Le < DATE >

< SIGNATURE D'UN MANDATAIRE DUMENT HABILITE DE L'OPERATEUR FTTH >

Accusé réception par SRR le